

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 1er avril 2010

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° CP-2010-5-1-4

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. NEOLIA POUR  
4 LOGEMENTS A ASPACH-LE-BAS**

Résumé : *Octroi de garantie d'emprunt intégrale à la S.A. H.L.M. NEOLIA relative à 2 prêts d'un montant total de 271 383 €, à souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition de 4 logements à Aspach-le-Bas.*

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la S.A. H.L.M. NEOLIA relative au financement d'une opération d'acquisition de 4 logements à Aspach-le-Bas - 2 et 6 rue de la Petite Doller - 1 et 4 Place des Vosges.

La demande de garantie intégrale porte sur 2 emprunts d'un montant total de 271 383 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) en vue de financer l'acquisition et construction de ces logements.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département, et dans le cadre du contrat d'objectifs signé entre le Département et la Société NEOLIA le 28 mai 2009. Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1<sup>ère</sup>/12 du 23 mars 2007).

Cette opération d'acquisition est financée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Prêts **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) et **PLAI** (Prêt Locatif Aidé Insertion).

Financement prévisionnel :

Subventions	52 000 €
Prêt C.D.C. PLUS	202 159 €
Prêt C.D.C. PLAI	69 224 €
<b>TOTAL</b>	<b>323 383€</b>

Caractéristiques des prêts :

<b>Caractéristiques des prêts</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLAI</b>
Montant du prêt €	202 159	69 224
Durée totale du prêt dont	40 ans	40 ans
Différé d'amortissement	non	non
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>	<b>Taux du livre A</b> en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt <b>+ 60 pdb</b>
Taux annuel de progressivité	0%	0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER